

eMarrakech: La Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce international (CCI) a condamné le Maroc à payer 16 millions d'euros à la société italienne "Salini Costruttori SPA".



La raison de cette condamnation est la résiliation d'un marché avec l'entreprise italienne, chargée de la réalisation d'une section de la rocade méditerranéenne entre Jebha et Ajdir en 2009. La résiliation a été faite par le Ministère de l'Équipement à l'époque, avec à sa tête Karim Ghallab.

La société italienne avait, en effet, ralenti puis arrêté ses travaux, et le chantier avait par la suite été achevé par une autre entreprise après un appel d'offres. Salini Costruttori SPA avait été, d'ailleurs, condamnée à payer 500.000 euros au Maroc, au titre des pénalités de retard, par cette même Cour internationale d'arbitrage.

Cependant, La Cour est revenue sur sa décision et a condamné le Maroc à payer le Maroc à payer 16 millions d'euros à la société italienne.

[Lire la suite \(Source\) >>](#)

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)